



Séance du 29 novembre 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 novembre 2023
Date d'affichage : 23 novembre 2023

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 4 Décembre 2023 et
publication du 4 Décembre 2023.

Délibération N° 06-23-52

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme WOLOSZ Angélique, M. BIENKOWSKI Renaud, M. KOS Arnaud, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme CIESIELSKI Magali, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. LAINÉ Patrice, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes BAYART Angélique, RUBY Valérie

Secrétaire de séance : Mme WOLOSZ Angélique

OBJET

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION
TECHNIQUE DES BATIMENTS AVEC LA CCPC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CC_2023_262 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 20 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments, c'est-à-dire de la domotique, dans les bâtiments des communes dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments.



Considérant que ce groupement permettra notamment de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre, obtenant ainsi de meilleures conditions tarifaires au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant ; le groupement garantira en outre des prestations de qualité.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'installation de la gestion technique des bâtiments.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion technique des bâtiments, et tout document afférent à ce dossier.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

